45e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 3 19 JANVIER 1928

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les " Revues "

SOMMAIRE

I. A propos de la question romaine. — II. Le problème de deux civilisations : Europe et Amérique. — III. La vitesse de la lumière est-elle variable ? — IV. Nécrologe des Missions françaises en 1926. — V. Un cas curieux d'eidétisme.

I. — On prête à M. Mussolini la pensée de régler avec le Saint-Siège la fameuse *Question romaine*, toujours pendante, sans solution, depuis 1871. Cette intention du « duce » paraît tout à fait vraisemblable, si l'on en juge par certains articles très significatifs parus récemment dans la presse fasciste, auxquels la presse catholique italienne, tout en formulant de justes réserves, a fait de son côté un accueil plutôt sympathique. Du reste, le Dictateur est un homme d'Etat avisé, qui sait prévoir et vouloir, donc gouverner. Profond politique, il a mesuré et estimé à sa valeur la contribution que pouvait apporter le « facteur catholique » à son œuvre géniale de restauration sociale de l'Italie. Nous avons, nous autres, en deçà des Alpes, admiré, un peu jaloux, le succès des réformes par lesquelles il a rendu à l'Eglise sa place d'honneur dans toutes les institutions publiques de son pays. Et ceux même qui ont goûté peu la manière, parfois vigoureuse et personnelle, de Mussolini, n'ont pu se refuser à reconnaître l'incontestable maîtrise dont il vient de faire preuve dans le relèvement matériel et moral de l'Italie. Rien donc d'étonnant qu'une pareille intelligence politique ait rêvé de combler le fossé qui depuis bientôt soixante ans sépare le Quirinal du Vatican.

A quelles conditions pourra se faire la réconciliation officielle des deux Puissances souveraines ? Personne ne saurait le dire. C'est au Saint-Siège seul qu'il appartiendra de les préciser, le jour où il jugera à propos de répondre aux avances de l'Italie. D'ici là, publicistes et politiciens en seront réduits, de part et d'autre, à discuter dans l'abstrait, à ne formuler que des conjectures. Ces discussions et conjectures n'en ont pas moins pour appréciable utilité de réveiller le problème dans l'opinion publique endormie et de la préparer aux solutions qu'un avenir, prochain peut-être, pourrait heureusement leur apporter.

Un grand nombre d'Italiens d'aujourd'hui, même libéraux et peu suspects d'enthousiasme pour la cause du Pape, conviennent volontiers que la *loi des garanties* a été mal faite, insuffisante, trop unilatérale, et que le Vatican n'a pas eu tort, en définitive, de s'obstiner à l'ignorer, d'où ils concluent qu'il faut tenter de refaire, et mieux, ce qui a été mal fait en 1871. C'est là un symptôme intéressant du changement d'idées et d'attitude, sur ce point-là, survenu depuis peu chez nos voisins, sous l'influence, à coup sûr, de l'inspiration occulte de Mussolini. Voici, par exemple, d'après la *Nuova Antologia* (16 juillet 1927), comment on envisage actuellement en Italie le passé et l'avenir de la « Question romaine. »

On trouve qu'il est nécessaire d'examiner de nouveau loyalement, courageusement et à fond la situation juridique de l'Eglise catholique en Italie, en tant qu'entité internationale. Le fascisme, qui a la capacité et l'autorité nécessaire et suffisante pour affronter complètement et résoudre radicalement les problèmes fondamentaux de l'Etat, ne peut pas laisser sans solution la plus grande question historique qui pèse sur l'Eglise et sur l'Etat italien, et dont les répercussions indirectes, et pourtant non moins sensibles, agissent sur tout le monde catholique.

L'Eglise ne peut pas se résigner à considérer la question romaine comme résolue tant que la solution n'aura été apportée que par le moyen d'une loi de l'Etat italien. Cette première objection à la loi de garantie n'est pas seulement de forme, mais de fond. L'Italie à légiféré sur la Papauté comme si c'était une institution privée ou une individualité morale située en territoire national, et placée sous la dépendance du pouvoir législatif italien. Même si la loi de 1871 était parfaite, et elle ne l'est pas, elle resterait quand même l'œuvre d'une seule des deux puissances en conflit, un acte de souveraineté *unilatérale*, auquel l'autre puissance n'aurait qu'à se conformer et à obtempérer.

On a eu beau prétendre que la loi de garantie était loi contractuelle internationale, statutaire, fondamentale, etc. — Qui l'a ainsi qualifiée ? C'est le Conseil d'Etat, dans son avis du 27 février 1878, confirmé le 2 mars suivant. Cela suffit-il ? Cela peut-il suffire ? La vérité est que la loi de garantie est une *loi italienne* comme toutes les autres, et qu'elle est exposée aux vicissitudes de la politique intérieure de l'Etat italien. Personne, même le joséphisme extrême, n'a osé autant, c'est-à-dire

n'à osé hausser le pouvoir de juridiction d'un Etat particulier au-dessus du trône pontifical, et le lui subordonner. Napoléon a eu soin de donner aux ordres imposés à Pie VII, pendant sa captivité de Fontainebleau, l'apparence d'un Concordat. Cavour, après la séance historique de 1861, qui proclamait Rome capitale nécessaire de l'Italie, entrait en même temps en rapport avec le Saint-Siège pour résoudre la question romaine au moyen d'un Concordat. Ajoutons que la question n'est pas de celles qui puissent être résolues par un Congrès de puissances étrangères. Cette idée, émise par la France en 1882, ne recueillait aucune faveur au Vatican.

La Papauté est une entité, non seulement internationale, mais supranationale ; elle ne peut donc se mettre sous la tutelle de personne, et encore moins à la merci des changeantes combinaisons et tractations de la politique internationale, où la prépondérance appartient en somme aux puissances hérétiques et schismatiques. En cela, l'intérêt de l'Eglise concorde parfaitement avec celui de l'Italie, qui ne peut pas, non plus, admettre que, dans une question qui intéresse son existence et son indépendance nationale, l'étranger intervienne. Il ne reste donc plus qu'à se tourner du côté de la pratique des Concordats (laquelle est conforme au droit public de l'Eglise depuis le Concordat de Worms en 1122 jusqu'à nos jours), de tout le monde civilisé dans ses relations avec le Saint-Siège, et enfin de l'Etat italien qui, en tant qu'héritier des Concordats antérieurs entre les ex-Etats de la péninsule et l'Eglise, les ayant abrogés, peut en conclure de nouveaux.

Politiquement parlant, l'erreur de la loi de garantie est d'avoir appliqué à l'envers le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en subordonnant l'Eglise au pouvoir civil, là où il fallait respecter ses conditions essentielles de liberté. On a légiféré sur la Papauté ; on n'a pas pour cela séparé l'Eglise de l'Etat, mais superposé l'Etat à l'Eglise.

La loi de garantie, il faut le dire carrément, s'inspire du droit de conquête de l'Etat italien sur Rome, comme si cette conquête s'étendait au Souverain Pontife et au Saint-Siège. L'extraterritorialité promise par le ministre des Affaires Etrangères dans sa circulaire du 18 octobre 1870, envoyée par lui aux agents diplomatiques de l'Italie à l'étranger, n'a jamais été proclamée. Les dispositions concernant la situation de fait et de droit du Pape dans les Sacrés Palais et dans les lieux qui lui ont été réservés, constituent un véritable gâchis par leurs modalités incompatibles avec toute technique juridique. D'après la loi, le Souverain Pontife a dans certains cas l'usufruit et, dans d'autres l'usage, dans d'autres le droit d'habitation, ou la garde, ou la seule occupation ordinaire, et dans d'autres encore le dépôt, et toujours, en vertu de la même formule : « Il continue de jouir... » Miracle d'hermétique légale ! Disons-le sans ambages, la loi de 1871 juridiquement ne tient pas debout.

Mais il ne suffit pas de critiquer. Il faut chercher s'il existe d'autres principes, d'autres critères admissibles pour résoudre la foule de problèmes encore sans solution entre le Saint-Siège et l'Italie. On peut, semble-t-il, tenir d'abord pour certain que la question romaine ne se pose plus aujourd'hui comme un problème territorial, mais comme un problème de principes. Il est permis de penser que le Pape lui-même ne songe pas à exiger la restauration du « patrimoine de S. Pierre » avec toutes les conséquences politiques, militaires, économiques... de la souveraineté territoriale.

Mais il faut distinguer entre *temporalité* et *pouvoir temporel*. Si par temporalité l'on entend l'ensemble des éléments externes qu'exige le gouvernement central de l'Eglise, il est clair que cette temporalité, absolument libre et indépendante de toute autre souveraineté sociale, est nécessaire au Saint-Siège. Envisagée sous ce point de vue, il ne semble pas que la question romaine présente d'insurmontables difficultés, comme au lendemain de 1870. Quelque amer souvenir que l'on garde de la brêche de la Porta Pia, ce n'est plus elle qui est aujourd'hui au premier plan, mais, en fait, le plébiscite du 2 octobre. Sans déchoir, l'Italie peut fort bien reconnaître aujourd'hui ce qu'a eu de violent et d'illégitime la « conquête » du 20 septembre et s'appuyer sur le fait matériel présent de l'unité italienne désormais intangible pour demander au Saint-Siège d'oublier, de pardonner même le passé, et de formuler lui-même dans un Concordat en règle les conditions nouvelles de « temporalité » qu'il estime indispensables à la pleine indépendance de sa mission catholique internationale.

On a beaucoup disserté en ces derniers temps sur le point de savoir dans quelle mesure la considération des puissances étrangères pourrait et devrait entrer dans la rédaction d'un pareil Concordat. Les « officieux » du Quirinal ont déclaré nettement tout d'abord que la question étant romano-italienne, sa résolution n'admettait d'autre intervention au contrat que celle des deux parties intéressées. A quoi les « officieux » du Vatican ont répondu que si, en effet, les négotiations étaient à débattre et à conclure entre les deux seules parties contractantes, la qualité internationale du Saint-Siège ne lui permettait pas de faire abstraction des considérations « étrangères » susceptibles d'intéresser l'exercice de son autorité souveraine catholique. A cette manière d'entendre l'ingérence étrangère l'Italie n'a rien à objecter, puisqu'elle ne porte aucune atteinte, à sa souveraineté politique, et que le Concordat en définitive ne sera que l'œuvre des deux contractants, et ne portera exclusivement que leurs deux signatures.

Qui pourrait donc s'opposer à la solution ainsi proposée ? Tout d'abord, ce n'est pas l'Eglise, ni en droit ni en fait. En droit, elle peut, comme tout propriétaire lésé dans ses biens, renoncer à une restitution devenue impossible, surtout si l'on avoue, d'autre part, en principe, l'injustice des

procédés civils violents dont elle a été victime en 1870. Rien n'empêche non plus qu'elle applique à son cas la doctrine commune de ses plus réputés théologiens, et reconnaisse que, vu la modification profonde des circonstances, le plébicite est un fait qui ne lui permet plus de revendiquer *contra votum populi* son ancienne souveraineté politique sur Rome et les Etats-Pontificaux. En fait, elle a tout à gagner à un nouveau « modus vivendi » qui assurera, en même temps que sa pleine indépendance vis-à-vis de l'autorité civile italienne, la libre et complète « temporalité » qui lui fait actuellement défaut et dont elle a besoin pour l'exercice normal, autonome, de son pouvoir spirituel dans le monde entier.

D'autre part l'Italie qui désire ardemment ce Concordat n'aurait rien à y sacrifier de son unité politique nationale. Il n'est pas de sa dignité ni de son intérêt de passer devant le monde pour vouloir s'obstiner à maintenir le Saint-Siège dans l'état de « subordination » où l'a placé l'erreur juridique et anticatholique de 1871. Reconnaître loyalement cette erreur et s'offrir de bonne foi à la réparer, serait pour elle tout honneur et tout avantage. Renonçant à la formule fausse et périmée de Cavour : « L'Eglise libre *dans* l'Etat libre, » elle réaliserait celle-ci, qui est juste : « L'Eglise libre *et* l'Etat libre, » pour le plus grand bien de la paix religieuse en Italie et ailleurs.

Le monde catholique, est-il besoin de le dire ? verrait avec joie briller de nouveau dans tout son éclat cette souveraineté spirituelle romaine vers laquelle il se tourne comme vers le phare lumineux de sa propre vie religieuse. Quant au monde non catholique, il y aurait là pour lui une précieuse leçon qui l'obligerait à admettre, sur l'exemple de l'Italie, la situation réellement privilégiée que, par droit divin, l'Eglise catholique a dans le monde et qui se fonde sur deux mille ans d'une histoire sans égale.

Pendant trop longtemps l'Italie a été la *longa manus* de l'anticatholicisme et de l'anticléricalisme mondial travaillant à l'amoindrissement de la Papauté et de l'Eglise. L'Italie, en replaçant le Saint-Siège, en tout sujet de droit international, à la hauteur de son histoire et de sa mission accomplirait un acte d'incommensurable valeur spirituelle et historique. Par cet acte le gouvernement de Benito Mussolini inaugurerait une période glorieuse pour l'Eglise et pour l'Italie.

Telles sont les idées italiennes sur l'état présent de la Question romaine et l'éventualité prochaine probable d'un accord entre le Quirinal et le Saint-Siège. Nous ne voudrions point les prendre toutes à notre compte ; encore que dans l'ensemble nous soyons heureux d'y constater une disposition d'esprit conciliante et juste qui contraste avec les intransigeances irrévérencieuses du passé.

Peut-on prudemment escompter une renonciation totale du Souverain Pontife à tout pouvoir temporel ? Et qu'est-ce exactement que cette *temporalité* qu'on songe à lui substituer ? A ces questions, et à beaucoup d'autres qui restent en suspens dans cette affaire, c'est au Pape seul qu'il appartient de répondre.

II. — Les problèmes sociaux sont toujours, au fond, des problèmes moraux, ceux-là même qui, en raison de leurs objets immédiats, paraissent n'appeler que des solutions exclusivement d'ordre matériel. Quoi qu'il fasse, l'homme ne peut jamais, dans aucune de ses opérations conscientes, faire abstraction de ce qui est la plus spécifique et essentielle raison de son être : son intelligence et sa volonté. Au surplus, à défaut de ce principe absolu de psychologie naturelle élémentaire, l'histoire des civilisations passées est là pour nous apprendre le rôle qu'a joué de tout temps le facteur intellectuel et moral dans la croissance, la grandeur et la décadence des peuples. Rien donc qui soit de nature à intéresser les philosophes, théologiens et gens de morale que nous sommes, nous prêtres, comme l'étude qu'impose à notre attention, à ce triple point de vue, la comparaison des deux civilisations, d'Amérique et d'Europe, des Etats-Unis et de la France.

Elle est d'ailleurs le complément — obligatoire, nous ont écrit certains lecteurs — de notre récente *Causerie* consacrée, l'on s'en souvient, à l'étude des gros obstacles qui expliquent la cordialité fâcheusement intermittente de nos relations avec nos bons amis d'Outre-mer.

Comparaison ? Entendons-nous. Il ne s'agit pas d'un concours de « composition, » ni de coter la valeur relative des concurrents par l'attribution d'un prix d'excellence. Non. Pareille tentative serait vaine, frappée à l'avance de stérilité. Il y a de part et d'autre des qualités et des défauts qui ne sont pas du même ordre ; point de synthèses de même plan qu'on puisse apprécier d'après une commune mesure, et, si sur tel ou tel point l'Europe était jugée supérieure, il n'en manquerait pas d'autres où éclaterait son infériorité par rapport à l'Amérique. Il sera d'une méthode plus sage, plus féconde aussi en bonnes conclusions, de mettre simplement en relief le bien et le mal là où ils se trouvent, sans autre souci que de prévoir, autant que faire se peut, dans ses grandes lignes, la destinée future des deux peuples, suivant que leur évolution sociale s'accentuera dans le sens du vice ou de la vertu.

Encore moins voudrions-nous prendre à notre compte la formule : **Qui sera le Maître ? Europe ou Amérique ?** que M. Lucien Romier donne pour titre au volume très intéressant qu'il vient de faire paraître (in-16 de 250 p., 12 f., Paris, Hachette). Nous ne croyons pas du tout qu'il y ait jamais lutte d'hégémonie entre les deux continents, avec conquête et absorption politique finale de l'un par l'autre. Maîtrise économique, maîtrise morale ? Oui, et encore dans un sens restreint ; et c'est, d'ailleurs, déjà commencé. Si c'est ainsi que

l'entend l'auteur, qui ne s'en explique pas, sa formule et son point d'interrogation deviennent admissibles, sous cette réserve, cependant, que ni l'Europe ni l'Amérique n'aura jamais un tel monopole de richesse économique, intellectuelle, morale, qu'il ne lui reste rien à emprunter à sa « rivale », qu'on n'imagine pas réduite à une sorte d'état d'universelle mendicité.

Autre observation, plus grave celle-là, qu'il nous faut, à regret, présenter tout de suite, avant de faire du livre de M. Romier le vif éloge que par ailleurs vraiment il mérite. On s'étonne qu'il ait délibérément omis de faire place aux considérations religieuses, capitales pourtant en un pareil sujet, où il avoue, timidement il est vrai, d'un mot en passant, que la morale pourrait bien avoir un rôle à jouer. C'est une lacune qui dépare son œuvre, une aberration de pensée et de logique qu'il partage avec d'autres célèbres sociologues « laïques » contemporains. Nous aurons à y revenir.

Ceci dit, nous sommes à l'aise pour féliciter M. Romier d'avoir publié à part les remarquables articles qu'il avait donnés sur l'Amérique dans la *Revue des Deux Mondes* (1er et 15 sept., 1er oct. 1927), et d'y avoir ajouté, avec des chapitres très fouillés de sociologie mondiale générale et des éléments d'appréciation détaillée des deux civilisations, des conclusions excellentes, bien que trop courtes à notre avis. Ce livre, de toute première valeur, philosophique et documentaire, est à joindre à *Devant l'obstacle* de M. Tardieu, pour qui veut se faire une opinion solidement fondée sur les qualités et défauts respectifs des deux grands mouvements sociaux, d'Europe et d'Amérique.

Avant de résumer nous-même les grands traits propres de ces deux civilisations, il nous faut tout d'abord, en manière de préface, toucher un mot des trois grands faits principaux (il y en a d'autres) qui, dans le monde entier, dit civilisé, au delà comme en-deçà de l'Atlantique, dominent le travail de transformation sociale très inquiétante que nous voyons s'accélérer tous les jours davantage sous nos yeux : la poussée des masses, l'émancipation de la femme, la dissolution de la famille.

La poussée des masses. — Nous ne sommes plus au temps où une sorte d'hiérarchie des valeurs sociales laissait aux individualités, tout au plus groupées en corporations restreintes et étanches, la possibilité de donner, chacune dans son ordre, le maximum de rendement de leur vie et de leur activité propres. L'homme, alors, dominait son travail et pouvait, dans une large autonomie, lui donner l'empreinte de ses virtualités personnelles. Si ce régime de distinctions de classes et de rigoureuses spécifications professionnelles avait des inconvénients, entre autres, l'absence de libertés politiques dans le peuple, et s'il constituait un obstacle à l'accélération rapide du progrès matériel de la vie, il présentait, en revanche, l'avantage de sauvegarder l'épanouissement normal de maintes initiatives et libertés privées dans le cadre traditionnel de la région, de la ville, du bourg et du foyer familial.

Ces vieux cadres éclatent de plus en plus sous la pression irrésistible du nouveau régime de relations économiques créé par l'extrême facilité moderne des communications, des transports, des échanges commerciaux, des combinaisons financières internationales..., d'où la tendance des individualités à perdre leur fixité d'antan, pour s'épancher au dehors et s'absorber dans le tourbillon d'une sorte de solidarité économique universelle.

Mais le fait prédominant des temps nouveaux c'est le phénomène des *masses*. A mesure qu'il s'est évadé de son ancien milieu traditionnel restreint, où il trouvait les concours et protections nécessaires, l'homme a senti davantage les dangers de son isolement et le besoin de trouver un supplément de force et de garantie de ses intérêts dans l'union, le groupement professionnel. De là les clubs, les partis, les fédérations, les syndicats, les cartels et les trusts, les sociétés enfin de tout genre. De là aussi l'agglomération des individualités en des *masses* de plus en plus puissantes, qui font échec aux concurrences redoutées et cherchent à réaliser, le plus possible, à leur profit la tyrannie mondiale des monopoles.

Il suffit de réfléchir un instant, sur le syndicalisme par exemple, ou sur les cartels des potentats de la finance, du commerce, de l'industrie, pour constater que la vie sociale, surtout économique, s'oriente tous les jours davantage vers un régime qu'on peut caractériser d'un mot : la *poussée des masses*. L'individu ne peut plus « se tirer d'affaire » en dehors du bloc qui le domine et lui fait rudement sentir sa puissance d'attraction. S'il entre dans la masse, et il le faut bien, il lui sacrifie les indépendances de sa personnalité : il n'est plus qu'une unité anonyme dans le grand tout de l'ensemble. Dans un pareil régime les élites deviennent rares : elles ne sauraient trouver un milieu de culture approprié dans la masse qui n'admet pas les inégalités, ni donc les supériorités, qui élit elle-même ses dirigeants et n'estime guère leurs capacités qu'à la mesure de ses passions ou de ses appétits.

Gardons-nous de rien exagérer, et, avant de le critiquer davantage, rendons à cet ordre de choses la justice qui lui est due. « L'union fait la force, » et il n'y a rien que de très louable, de conforme au plus pur droit naturel et évangélique, dans l'association qui groupe les efforts humains pour l'obtention, ainsi plus facile et plus sûre, d'une fin légitime déterminée. L'homme, disent les bons philosophes, est naturellement sociable, et l'on sait comment cette « sociabilité » se traduit d'instinct dans les sociétés fondamentales primitives : familiale, domestique, civile. L'idée et la pratique du *viribus unitis* dans l'association sont aussi vieilles que le monde.

Aussi faut-il reconnaître, quoi qu'on en pense par ailleurs, que le régime intense des coopératives modernes, même des plus sujettes à suspicion, n'a pas été sans produire des résultats très avantageux pour le bien-être de l'humanité. La mise en commun des capitaux, des agents de production, des machines, des apports d'intelligence et de volonté, etc., a permis de mener l'agriculture, l'industrie, le commerce, voire les œuvres de science, de littérature et d'art, à un degré de perfection que n'auraient jamais atteint, surtout aussi vite, les efforts de travailleurs isolés.

Les masses ont plus fait pour la protection de l'individu et pour son bien-être matériel que n'eût fait l'individualisme même le plus libéral. Dans la masse économique, l'ouvrier, par exemple, profite d'une solidarité d'intérêts qui donne une base plus ample et mieux assurée à son gain, en même temps qu'elle diminue ses risques de perte et de souffrance.

Les masses contiennent de merveilleuses ressources pour le progrès de la prospérité publique, non seulement par ce qu'elles peuvent produire, mais parce qu'elles peuvent consommer. La consommation de l'homme qui vit dans l'émulation d'un travail et d'un bien-être collectifs est décuplée par rapport à celle du travailleur qui reste isolé. Or, la production ne devient meilleure qu'autant que la consommation l'attire et l'excite.

Par la formidable puissance commune qu'elles représentent, les masses ont aussi multiplié le pouvoir de l'homme pour se défendre contre les fléaux de la nature. Devant la perspective de leurs ruines la collectivité tout entière sursaute et pare au danger.

Il n'est pas jusqu'à la politique qui n'ait dû s'incliner devant l'omnipotence des masses, syndicales ou autres, qui ont ainsi obtenu, par leur pression souveraine sur les pouvoirs publics, maintes lois favorables aux exigences du prolétariat organisé ou de la haute finance canalisée.

Mais voici le revers de la médaille. S'il est vrai que « l'union fait la force, » il est vrai aussi que l'union ne vaut que par la nature et la qualité de la force qu'elle met au service d'un but déterminé, et l'union n'est humaine, la force aussi, qu'autant qu'est *humaine* la fin à réaliser. Ce qui veut dire, en langage moins abstrait, que l'homme, quoi qu'il fasse et où qu'il aille, isolé ou en groupe, ne perd jamais sa double caractéristique d'être intelligent et moral, et qu'il porte toujours avec lui les droits et les devoirs rigoureusement inséparables de ces deux notes essentiellement constitutives de son être, de sa supériorité spécifique sur le bête. Dans sa coopération avec ses semblables sous les exigences unitaires d'une commune discipline, tant qu'il ne sacrifie que ce qu'il peut légitimement aliéner de sa libre personnalité, l'union est raisonnable, admissible, de tout repos.

Or, tel n'est point le cas présent de nos masses économiques, syndicales par exemple, qui ne sont, en tant que masses, ni raisonnables ni soucieuses d'aucun scrupule de morale. Le but poursuivi, souvent moralement discutable dans ses modalités, est toujours le même : une plus grande somme de gain, de salaires, de fortune, d'aisance matérielle, sans aucune préoccupation de la « primauté spirituelle » ni de ce que la foi et la raison, la culture supérieure naturelle et surnaturelle de l'esprit et du cœur peuvent et doivent apporter de contribution précieuse, indispensable même, à la perfection et au bonheur de la vie *humaine* sur la terre.

M. Romier après avoir, comme nous, constaté les avantages du nouveau régime, convient volontiers aussi de ses défauts :

« L'évolution des sociétés humaines subit de plus en plus la prépondérance des masses. Les anciennes sociétés étaient hiérarchiques. Les sociétés contemporaines s'écartent peu à peu des hiérarchies préétablies pour aller vers un type où, tous les hommes étant considérés comme des rouages, et tous les rouages étant utilisés comme indispensables, disparaît l'inégalité des valeurs sociales ; seule reste une dépendance organique de services mutuels. C'est ce que l'on interprète grossièrement en disant que le monde devient égalitaire. Ainsi l'ingénieur et le manœuvre sont indispensables l'un à l'autre, et par conséquent, *in abstracto,* égaux, comme le paysan est indispensable au commerçant. Le principe social d'autorité cède à la notion immédiate d'*utilité ;* chacun s'estime égal des autres au moment où ils ont besoin de lui et où il a besoin d'eux, leur supérieur au moment où il n'a pas besoin d'eux et où ils ont besoin de lui. L'équilibre économique de l'offre et de la demande se confond avec l'équilibre social.

« Mais cet équilibre ne repose plus seulement sur des rapports d'individu à individu. Chaque individu est agrégé à un groupe d'intérêts solidaires, et les groupes d'intérêts solidaires forment des *masses économiques* dont l'ampleur peut varier de la ville au continent, du continent au monde. Autour de la fabrication du fromage de Roquefort s'est constituée une masse économique qui s'étend des bergers des Causses ou de la Corse aux commissionnaires de New-York, comme autour de l'exploitation et de la vente du pétrole s'est constituée une autre masse économique dont le poids agit sur l'Amérique, sur l'Europe, sur l'Asie... C'est à l'intérieur des masses d'abord, puis dans leurs rapports entre elles, que trouve sa base le nouvel équilibre des sociétés. (P. 9-11).

Or, « les masses sont incapables, d'une part, de sauvegarder les sources intellectuelles et morales qui alimentent l'énergie humaine, et, d'autre part, de prévoir les nécessités de l'Etat, à longue échéance. La tradition, la prévision, autrement dit la haute politique, échapperont toujours à la compétence des masses en tant que telles. Non point, sans doute, qu'un individu dans les masses ne puisse être cultivé et prévoyant ; mais parce que les masses, par leurs aspirations collectives, sont portées vers le profit concret et immédiat. Ne voit-on pas les chefs de syndicats dans l'embarras constant d'accorder les conditions générales de durée de leur groupe avec les exigences imprévoyantes du même groupe ? » (P. 55).

Ce qui se résume en quelques mots : *La masse est absorbante, niveleuse, aveugle, brutale, jouisseuse* Absorbante, puisqu'elle monopolise à son profit global les énergies individuelles qui n'ont plus de champ libre d'action autonome en dehors de l'orbite de sa toute puissante attraction. Niveleuse, puisqu'elle fait de l'homme un simple rouage, dont la fonction est déterminée et limitée

par les exigences et la discipline de l'organisme. Inintelligente, on dirait peut-être mieux : aveugle, comme l'est tout nombre en tant que tel, quand la culture et l'indépendance de l'esprit font défaut aux unités qui le composent ; intelligente si l'on veut, partiellement, quant à l'objet immédiat de sa coalition, la masse ne voit rien au-delà ni en dehors ; elle ne sait même pas toujours se donner des chefs de valeur, dans l'incapacité où elle est de les apprécier. Brutale, car sa puissance n'est pas une force de raison, mais un chiffre, le poids d'une somme d'unités pesantes, contre lequel il n'y a pas à raisonner, ni rien à faire sinon de lui opposer un poids brutalement plus fort, ou de subir sa poussée. Jouisseuse, enfin, nous voulons dire uniquement entraînée à la poursuite du bien-être matériel, et c'est là, pour nos masses économiques modernes, amorales, et parfois immorales, une tare irrémédiable, un gros danger social, un germe d'inévitables révolutions. M. Romier en convient : « Toute civilisation, dit-il, qui n'a d'autre objet que d'assurer à l'homme le bien-être, est condamnée à déchoir. » Parole juste, qui vaut d'être quelque peu commentée et complétée. Nous y reviendrons.

L'émancipation de la femme. — La femme était infiniment moins préparée que l'homme aux nouvelles conditions d'existence créées par la vie des masses. Les révolutions économiques l'ont tirée tout d'un coup, et sans retour possible, de ce qu'on pourrait appeler une sorte de demi-réclusion, pour la jeter dans le grouillement des foules. Aux révolutions économiques sont venus se joindre encore tout récemment les désastres de la guerre dont la femme, dans les pays belligérants, a profondément subi les contrecoups.

Relâchement des mœurs, dit-on quelquefois, dû surtout à la décadence de l'autorité morale religieuse dans la conduite de la vie. C'est vrai, partiellement, pour l'homme surtout. Mais l'émancipation de la femme a d'autres causes plus profondes : elle a été la résultante inévitable des conditions nouvelles de la vie sociale, et surtout des modifications apportées par le nouvel ordre économique dans la vie familiale.

Jadis chaque foyer domestique abritait une petite tribu comprenant le père, la mère, les enfants, des parents plus ou moins proches, les domestiques ; et il y avait tout autour un cercle restreint et fermé de voisins et d'amis, de gens de même profession, de fournisseurs ou de clients. A quelques variantes près, ce type reste presque intact jusqu'au milieu du XIXe siècle ; il ne cède que peu à peu sous la pression des transformations économiques ; au début du XXe siècle l'évolution devient très rapide... et le mouvement continue.

Dans son ancien double cadre familial et social la femme était rigoureusement protégée. Elle y trouvait tout ce dont elle pouvait avoir besoin :

« Elle n'avait au dehors que des relations soigneusement classées, et surveillées, de parenté, de politesse ou de service. Elle vivait au foyer, pour le foyer, en gardienne, toujours un peu déesse, toujours un peu esclave. Elle y formait son caractère et souvent son esprit. Ainsi placée, la femme ne voyait, ne fréquentait, ne rencontrait que des hommes dont elle connaissait les antécédents, l'éducation, les habitudes, les tares même, le crédit matériel et moral, tout cela consacré par la tradition et la réputation.

« Elle n'avait pas à craindre de « concurrence » ; elle n'avait pas à défendre des affections et des droits qui lui étaient reconnus sans conteste. Jeune fille elle était assurée d'un établissement conforme à son cadre. Mariée, elle était assurée des ménagements de son mari, de l'attention des siens, du dévouement de tout le personnel de la maison. Elle échappait à la lutte pour la vie moyennant qu'elle consentît à ne connaître la vie que dans les limites étroites de son milieu.

« Ainsi protégée, encadrée, et disons le mot, surveillée, la femme apparaissait à la fois extrêmement digne et extrêmement craintive, parce que, n'ayant de relations que dans un cercle de gens connus, elle se sentait pour le reste désarmée. Désarmée elle se mettait constamment en garde, soit par une sorte de crainte instinctive, soit par une prudence qu'on lui inspirait.

« Et c'est sur cet état de mœurs que reposait toute la psychologie des convenances entre sexes différents. L'homme et la femme ne pouvaient se rencontrer que dans un cadre préétabli, qui offrait aux deux, s'ils s'y pliaient, une grande sécurité, mais les rejetait brutalement, s'ils lui portaient atteinte. » (P. 89, 90).

On est moins surpris de la rapidité avec laquelle la femme du XXe siècle s'est mise au diapason des idées et des mœurs modernes, quand on réfléchit aux caractéristiques très particulières de son naturel tempérament. La femme jeune s'adapte très vite et d'instinct aux nécessités ou aux tendances nouvelles, comme aux modes. Les changements extérieurs, les crises, les guerres, la ruine, la prospérité agissent plus directement sur ses façons de vivre que sur celles de l'homme.

D'une sensibilité plus fine, plus délicatement impressionnable, elle ne le cède en rien au sexe masculin pour les qualités spécifiques de l'intelligence ; mais c'est une « intuitive » ; elle ne s'embarrasse point, comme nous, dans les longueurs du raisonnement inductif ou déductif ; sa logique, à elle, est plus simple : elle voit du premier coup ce qu'elle voit et s'en tient là. Essayez de la contredire, de la « raisonner, » de l'amener à avouer son erreur... Peine perdue ! Elle a vu... elle est certaine de ce qu'elle a vu... et n'en veut point démordre.

Inférieure à l'homme dans le domaine de la pensée pure où elle n'aime guère fréquenter, elle lui est par contre supérieure sur le terrain des contingences de la vie où, d'instinct, sous la poussée intérieure de son bon sens naturel, elle sait prendre instantanément des décisions pratiques, très souvent justes, auxquelles l'homme ne s'arrête qu'après contrôle et application plus ou moins laborieuse des « principes. »

Faut-il ajouter que la rapide succession de ses états d'âme différents, voire contradictoires, où il entre toujours une forte part d'impressions sensibles changeantes, si elle compromet la continuité de sa pensée et de sa conduite, lui permet en re-

vanche de modifier facilement, sans heurt pénible, ses habitudes pour se plier presque instantanément aux conditions variables de son existence.

« De nature la femme est plus apte que l'homme à percevoir le nouveau. Elle est curieuse ; elle est imprudente, parce que, en général soustraite aux luttes brutales pour l'existence, elle a une vue optimiste sur le caractère humain. D'imagination réceptive plutôt qu'active, elle ne laisse échapper aucun des détails que l'homme écarte ou néglige. Son esprit, non encombré de calculs ni de projets théoriques, est libre pour saisir le concret, l'immédiat.

« Elle ne pèse guère le pour et le contre, ne s'astreint pas à de longs raisonnements, n'hésite pas pendant des années. Sa nature pratique fixe tout de suite le but, quitte à prendre un détour pour l'atteindre. Elle aime ou elle n'aime pas. Elle adopte ou n'adopte pas. Pendant cinquante ans les hommes ont discuté pour savoir s'ils quitteraient l'habit noir et le chapeau haut-de-forme,... et ils n'ont rien changé. Dans le même temps, les femmes ont changé cinquante fois de modes, et elles en sont... à la robe au-dessus du genou. » (P. 87).

Une fois libre la femme va très vite. Mais elle n'a pas pour autant l'esprit de révolte. Elle a plutôt l'instinct de l'imitation et le sens de l'adaptation. Si elle s'est « libérée, » ce n'est pas par elle-même, c'est par le fait des conditions d'existence qui la jetaient hors de son cadre traditionnel et, la privant de ses anciennes protections familiales, lui imposaient de pourvoir elle-même à sa défense.

Rien n'est mieux démontré par l'ensemble de tous les faits de notre histoire contemporaine économique. Ces faits, le lecteur les connaît bien : inutile d'y insister ; un bref rappel suffira.

La poussée du tout à l'air et de la vie au dehors, la dispersion du travail, la suppression des distances, le mélange régional, national, international des intérêts économiques, la ruée universelle à la conquête du gain et du confort, et, brochant sur le tout, un libéralisme de mœurs de plus en plus porté à s'évader des disciplines morales et religieuses, tout cela a disloqué le foyer domestique ou fatalement le disloquera. L'homme passe la journée à son travail, quelquefois loin de chez lui, où il ne rentre que pour une « conversation » de quelques instants, le soir, quand sa profession ne lui impose pas des voyages et des absences prolongés.

La femme, de son côté, devenue forcément « ministre des affaires étrangères, » passe le temps qu'elle veut un peu partout, excepté chez elle, dans les magasins, en visites chez des amies qu'elle reçoit à son tour, en réunions pieuses ou profanes, etc.

Autre hypothèse. Si elle doit de son côté travailler aussi pour *gagner sa vie,* c'est rarement à son domicile qu'elle peut le faire. Comme son mari, elle voyage ; il lui faut subir toutes les promiscuités du métro, de l'autobus, du chemin de fer... pour se rendre à son ouvrage. Elle rentre chez elle le soir, fatiguée, préoccupée, inquiète, troublée...

Les enfants ? C'est bien simple. Ils sont gênants ; et alors, ou bien on les évite, ou bien on les confie à des mains étrangères. Dès que possible, ils passent leur journée à l'école ou dans la rue... Que voulez-vous ? Il faut vivre sa vie, gagner son pain comme on peut, quand on n'est pas riche, et, si l'on est riche, vivre comme tout le monde, de la vie extérieure, mondaine.

La jeune fille moderne n'est plus la fleur délicate de serre chaude d'autrefois : elle est devenue plante de plein vent. N'étant plus retenue au foyer pratiquement inexistant, elle obéit aux attractions du dehors. Laissée à elle-même, elle apprend de bonne heure à se suffire, à se « débrouiller, » à gagner sa vie. Elle apprend à ne voir plus dans l'homme qu'un égal et un concurrent au banquet de la vie. Elle se « masculinise » de plus en plus pour combler le fossé des inégalités sexuelles.

Les effacer toutes ? Impossible ! Elle a des faiblesses d'ordre physique et sentimental qui l'empêcheront toujours d'atteindre en tout le niveau de l'homme. Elle le sait et tâche à s'en garantir dans toute la mesure possible. La voilà déjà dans les usines, dans les bureaux, dans l'enseignement, dans les académies, dans les laboratoires, dans les assemblées politiques, etc., concurrente de l'homme sur toute la ligne. L'on ne songe pas sans effroi à l'hypothèse d'un chômage qui amènerait entre hommes et femmes un duel d'intérêts opposés, de lutte pour l'existence. Et que deviennent en tout cela l'amour et le mariage, la pudeur de la femme, l'auréole de sa maternité ? C'est un chapitre que nous n'écrirons pas ici : on devine assez quels en seraient les développements et les tristes conclusions.

Laissons aussi ample qu'on voudra la marge aux exceptions, Dieu merci, encore très nombreuses. Il n'en reste pas moins vrai que tel est le mouvement, d'origine économique surtout, qui entraîne la femme, dans nos sociétés modernes, dites à civilisation avancée, vers une émancipation intégrale, qui peut présenter certains côtés séduisants, admissibles, mais dont il n'est permis à aucune raison de sens commun de se dissimuler les dangers.

Dissolution de la famille. — Ne considérons que celui-là parmi bien d'autres ; c'est le plus inquiétant de tous, celui qui menace le plus gravement, et de façon immédiate, de mener, à travers des catastrophes sociales, la vie humaine à des abîmes.

Sans aller jusqu'à l'hérésie philosophique de de J.-J. Rousseau, l'on peut dire, dans un certain sens, que la société civile a, dans ses origines, en fait, quelque chose d'artificiel et d'humain, bien qu'elle soit au fond une exigence de nature. Le mariage, la procréation des enfants, leur éducation par les parents, sont pure loi de nature, et aussi par conséquent la société familiale qui en résulte. Rien de plus évident et incontestable en « droit naturel, » qui est la volonté même de Dieu, imprégnée dans l'entité intangible des choses. L'attentat à l'existence, à l'unité, à la vie

propre et indépendante de la famille est un des crimes les plus caractérisés que l'homme puisse commettre contre la loi naturelle et divine, et contre lui-même par contre-coup, puisque la dissolution de la famille, c'est la suppression de la vie humaine normale et heureuse sur la terre au double point de vue de l'alimentation qu'elle trouve au foyer domestique et dans la société civile dont l'existence est impossible sans les cellules domestiques qui en sont le point de départ et la base essentielle.

Or, on l'a assez compris par tout ce qui précède, le régime brutal des masses économiques et surtout l'émancipation de la femme aboutissent logiquement à la destruction du foyer familial. Deux symptômes douloureux nous en donnent tous les jours la preuve expérimentale : la décadence du mariage, avec son corollaire, la crise de la natalité, et l'éducation des enfants de plus en plus « externe » et soustraite aux influences directives de l'autorité paternelle et maternelle. Il n'est hélas ! point de constatation qui ait moins que celle-là besoin d'être commentée : elle saute aux yeux et tout le monde en convient. Passons à un autre chapitre.

Le régime des masses, l'émancipation de la femme, la dissolution de la famille, telles sont les trois cancers difficilement curables qui rongent lentement, mais sûrement, jusqu'aux moëlles, nos sociétés « blanches » contemporaines. Le triple mal sévit également des deux côtés de l'Atlantique : il nous reste à voir à quels degrés différents d'intensité, et par quels remèdes les deux civilisations que nous voulons comparer maintenant pourraient efficacement s'en défendre.

Les beaux et bons côtés de l'une et de l'autre ont été déjà insinués dans notre précédente *Causerie*. Rappelons-en brièvement quelques-uns.

La supériorité « matérielle » de l'Amérique est incontestable ; la supériorité « idéale » de l'Europe, de la France notamment, ne l'est pas moins.

Rien de merveilleux dans le monde comme les résultats du travail humain tel qu'il est organisé, « standardisé, » aux Etats-Unis. On y admire, et avec raison sous un certain rapport que nous aurons bientôt à préciser : la forte expansion des énergies individuelles dans tous les ordres de préoccupations susceptibles de concourir au confort de la vie ; la richesse prodigieuse publique et privée ; l'accès à toutes les fonctions, à tous les genres d'élite, à tous les rangs de l'échelle sociale, indistinctement ouvert à tout citoyen quelconque ; l'esprit conquérant d'audace et d'aventures qui, dégagé des entraves traditionnelles du passé, ne vit du présent que pour l'avenir vers lequel toutes ses aspirations sont orientées ; la paix intérieure due surtout à l'absence de lutte de classes, de discordes politiques, de conflits religieux ; la pleine réalisation de la formule : liberté, égalité, fraternité, trois mots creux pour l'Europe ; l'optimisme enfin — condition de vie heureuse — d'un peuple conscient de ses énormes puissances, pleinement assuré de ses lendemains, qui se suffit à lui-même et n'entend se mêler aux autres que dans la mesure où il trouve intérêt à leur distribuer ses faveurs.

Mais il faut admirer aussi en France, et les Américains « cultivés » en conviennent : la part de vie heureuse qui est due à la culture de l'esprit et du sentiment ; la richesse incomparable de ses trésors intellectuels accumulés au cours des âges : littérature, philosophie, théologie, sciences, beaux-arts, etc. ; la stabilité de ses institutions traditionnelles, jusqu'en ces derniers temps du moins : familles, paroisses, coutumes locales ; la finesse du goût, le sens de la mesure et de la clarté, le culte instinctif du beau, du chevaleresque, de l'héroïque, de la conversation, de l'amitié, des épanchements de la vie sentimentale ; et aussi, ce je ne sais quoi d'altruisme inné qui porte le Français, comme d'instinct, à se jeter tête baissée dans le sacrifice de ses intérêts, voire de sa vie, pour une cause qui a touché son cœur ou sa foi : le salut du prochain, une souffrance à soulager, un homme à sauver.

On pourrait, de part et d'autre, allonger la liste et conclure : merveilleuse la civilisation américaine, merveilleuse aussi la civilisation européenne, chacune vue sous l'angle optique qui lui est propre. Passons maintenant au revers de la médaille. Voici comment M. Romier nous le présente :

Plus qu'aucune autre, la civilisation américaine, dès son enfance, a écarté l'esprit de système, les cadres préconçus, les principes directeurs, pour suivre l'attrait des faits déterminés les uns par les autres. Elle n'a jamais séparé la politique de l'intérêt immédiat, quoique racontent les historiens, ni le travail de la chance, quoique prétendent les moralistes. *Elle a grandi en poussée, non en pensée...*

L'alliance, sur un territoire relativement étroit, d'une extrême diversité et d'une harmonie générale, fait le charme de la civilisation européenne. Les œuvres diverses traduisent la variété du milieu et la vigueur des génies nationaux ou locaux. L'harmonie évoque constamment l'unité d'une empreinte commune, l'empreinte de l'esprit romain, pour qui la religion, l'art, le gouvernement de l'Etat ou de la cité, les mœurs et les lois n'existent que dans un cadre préconçu et logique.

Uniformité et désharmonie sur un territoire immense sont au contraire les traits qui frappent tout de suite le nouveau venu aux Etats-Unis. Il n'y a ni génies locaux ni cadre général préétabli.

Ce contraste choquant n'est pas le produit du hasard ; il n'est pas non plus le résultat d'un manque de liens matériels ou intellectuels entre les deux continents... Pas plus qu'ils ne peuvent ignorer les œuvres de l'Europe, dont tant de modèles sont encore debout chez eux, les Américains n'ignorent ni l'esprit ni les traditions du vieux continent... S'ils ont construit leur civilisation sur un modèle qui ne ressemble guère et qui souvent s'oppose au modèle de l'Europe, ce n'est donc pas par ignorance, incompréhension ou hostilité ; c'est le résultat de conditions, de besoins et de soucis différents. (P. 111-3).

Les Etats-Unis sont pratiquement nés avec le phénomène des masses...

Leur civilisation s'est donc formée en civilisation de masse, par la masse et pour la masse, sans résistance à vaincre, sans pression tyrannique, d'un mouvement tout naturel. (P. 120-1).

La suprématie du facteur économique sur le facteur politique les éloigne plus que rien au monde de la tradition européenne. Cette innovation a tout déterminé. Par rapport à elle, l'avenir décidera des chances finales de l'Amérique. » (P. 115).

Civilisation de masse : le mot est juste. Le régime tend à se répandre en Europe ; il y fait même de rapides progrès ; mais il est loin d'atteindre l'intensité américaine. De ce chef, donc, les Etats-Unis sont plus que nous menacés de subir, dans un avenir encore éloigné peut-être, mais inévitable, les conséquences fâcheuses du système. Tout est économique chez eux, et à peu près rien qu'économique. Mettez cet adjectif après chacun des trois mots de la devise fameuse et vous aurez, pour l'Amérique, une formule exacte : liberté économique, égalité économique, fraternité économique. C'est, suivant un mot de Paul Valéry, « une civilisation de *quantité.* » Tant que cette quantité peut croître, le régime subsiste : il doit tomber le jour où elle dépassera son point de saturation, et l'Amérique commence déjà à s'en apercevoir. Mais, aussi bien chez nous que là-bas, la prophétie de M. Romier reste une menace fatale pour l'avenir : « *Toute civilisation qui n'a d'autre objet que d'assurer à l'homme le bien-être* (matériel) *est condamnée à déchoir.* » Outre les risques de décomposition éventuelle, (écrasement des concurrences, chômages, catastrophes économiques...) la masse porte en elle-même un germe de mort, si la *quantité* n'est pas soutenue par la *qualité,* si elle n'est pas préservée de la corruption, ainsi que nous le dirons tout à l'heure, par le sel de la morale.

Autre danger, très grave, et certain. Nulle part l'édifice familial n'est plus fragile qu'en Amérique, où l'émancipation féminine prend des proportions qu'elle n'atteint pas encore en Europe. La vie en ménage se fait plus rare. On vit à l'hôtel et au restaurant, à la vapeur... comme on peut : *times is money,* n'est-ce pas ? Alors, le mari et l'épouse, homme et femme « d'affaires, » désaxés, tiraillés chacun de son côté par le dehors, ne connaissent plus le nid conjugal, ni le bonheur et la douce poésie qu'y apporte le concours de la nature et de la grâce divine dans nos bonnes familles chrétiennes de France. L'intérêt tue l'amour... et les divorces vont leur train, un train vertigineux encore inconnu chez nous.

Et l'enfant ? Emancipé lui aussi, fortement, mal élevé, livré à lui-même, orgueilleux :

L'enfant américain se trouve aujourd'hui dans la position la plus agréable pour son bonheur immédiat [matériel], et la plus dangereuse pour l'avenir de ses énergies morales. Il est le fils et l'héritier présomptif d'une formidable prospérité. Il grandit parmi des conditions de bien-être, de richesse, de progrès et de facilités inouïes. Il jouit d'une autorité personnelle qu'à défaut d'autres causes, le relâchement des liens familiaux suffirait à expliquer. On lui enseigne tous les jours que son peuple est prédestiné à ne connaître que puissance et fortune. Un tel optimisme dans l'aisance, au départ de la vie, ne va pas sans risques pour la suite.

Cela ne va pas sans risques, surtout dans une société purement économique, où le lien historique est faible, le lien social inexistant, et où le lien national se rattache, pour toutes les dernières couches de citoyens immigrés, à un calcul de profit. » (P. 168-9).

Il faut le reconnaître : une société trop exclusivement économique supporte mal la famille. La famille c'est toujours, plus ou moins, l'intimité, la continuité de l'épargne. Or, un rythme économique trop exigeant aboutit fatalement à ceci : les époux séparés, le mari surmené, la femme dépensière, les enfants mal élevés. A ce régime intense de production, de consommation et de chasse à l'or, la prospérité matérielle trouve son profit, la stabilité conjugale sa ruine.

Est-ce à dire que la famille est plus solide et se défend mieux chez nous, et que notre civilisation actuelle est, sur ce point-là, supérieure à celle de l'Amérique ? Non, certes, et voici pourquoi. Le facteur économique joue sans doute en Europe et en France tout comme aux Etats-Unis, et il commence à produire les mêmes effets de désorganisation familiale, quoique plus lentement, à cause des résistances qu'il rencontre dans nos atavismes traditionels. Mais, en plus du « facteur économique, » la famille française subit l'influence corrosive de la décadence générale des mœurs due à la laïcisation maçonnique et sectaire des institutions publiques, et à la persécution religieuse, ouvertement brutale ou perfidement dissimulée. C'est là pour nous un bien mauvais point. Et si, enfin, comme nous l'allons dire, le remède au mal présent de nos sociétés consiste dans la moralisation chrétienne des masses, la question se pose de savoir si l'Amérique, jusqu'à présent simplement infidèle, au sens large du mot, ne *viendra* pas à la foi catholique, avant que n'y RE*vienne* la France après son apostasie. Qui dira de quel côté sont les meilleures espérances de guérison et d'heureux avenir, et si c'est l'Amérique ou la France qui fera la première, et le mieux, son « mea culpa » en restaurant la famille sur sa base naturelle et divine, et, par la famille, l'ordre social public, aujourd'hui un peu partout atteint d'une infection matérialiste qui doit fatalement le conduire à l'anarchie des appétits, à la décomposition, à la ruine, à la souffrance et au malheur de l'humanité.

Ici, pour finir, il nous faut ajouter au livre de M. Romier, et à toutes les doléances similaires de nos économistes et sociologues contemporains, un chapitre, auquel ils ont certainement pensé, mais, qu'ils n'ont pas eu le courage d'écrire.

C'est jeu d'enfant, château de sable, fumée au vent, que de prétendre établir une doctrine, une critique judicieuse et saine de la question sociale, sous quelque aspect qu'on l'envisage, en faisant abstraction du facteur *moral.* L'homme, décidément, n'est pas qu'une bête dont tous les horizons

sont bornés aux appétits de la chair. Il a aussi une âme spirituelle, une intelligence, une volonté, une liberté, et qui donc osera penser et écrire que ce n'est pas par ces notes-là qu'il est spécifiquement *homme*, que ce ne sont pas là les éléments constitutifs primordiaux, *supérieurs*, de sa personnalité, et aussi les qualités par quoi il est le plus homme, les éléments absolus, irremplaçables, de la perfection de sa vie.

On fait grand honneur aux Etats-Unis de leur prodigieux essor économique, et l'on ne réfléchit pas que tout cela n'est que le culte de la bête. Si le mot paraît grossier — il est exact pourtant — disons que tout cela n'est que la tension formidable, passionnée, sans frein ni limites, d'un peuple vers un idéal faux qui consiste en définitive dans le confort physique, la pleine satisfaction des sens, le bien-être matériel de la vie. Et dire que l'on croit avoir proféré un compliment à l'adresse des Américains en constatant que ce sont des réalistes, des hommes d'affaires, qui ne vivent que dans le concret et ne gaspillent point leurs énergies dans les préoccupations d'idées et de doctrine abstraite où s'absorbe notre civilisation européenne !!...

Quel paradoxe, ou quelle sottise, ou quel aveuglement ! La vérité naturelle, implacable, qu'on n'outrage pas sans qu'elle se venge terriblement un jour ou l'autre, la voici :

C'est l'idée qui mène le monde, parce que c'est l'idée qui mène l'homme. La volonté est aveugle. On ne peut rien vouloir, rien désirer, rien faire, que ce qui est à l'avance pensé, montré par l'idée du jugement intellectuel comme désirable, praticable. Elle est la loi *absolue* de l'homme en tant qu'il est homme.

La bête agit, elle, sans idée, sans jugement comparatif d'idées générales, sur simple impulsion de son appétit automatiquement déclenché par la perception de la chose concrète, désirable ou répugnante, que lui fait connaître son instinct.

Il arrive parfois à l'homme d'agir « bestialement » ainsi, sous l'empire de quelque poussée brutale des bas fonds de sa nature. Mais, tout acte *humain* quelconque, tant soi peu réfléchi et libre, procède d'un jugement, d'une idée, et d'une doctrine s'il s'agit d'idées à l'avance systématisées.

L'Américain, donc, qui n'est certes pas moins homme que nous, a nécessairement son idée, sa doctrine, quand il agit, en tout ce qu'il fait. *Impossible qu'il en soit autrement.* Mais voici la différence. Son idée ne vise ni le vrai, ni le beau ; elle ne vise que le bien, et encore, dans la catégorie du bien, elle ne vise que le bien utile, délectable, sensible, d'un mot, *l'intérêt* du confort matériel de la vie ; tandis que l'Européen, le Français surtout, de par sa traditionnelle éducation intellectuelle, gréco-latine et chrétienne, a tendance à vivre de la vie de l'esprit, se passionne pour le vrai, pour le beau et pour le bien simplement honnête. Non pas qu'il ne prenne, lui aussi, volontiers, les idées directrices de ses façons d'agir dans *l'intérêt pratique* immédiat du bien utile et délectable ; mais, formé inconsciemment à la discipline de la primauté de l'idéal sur le matériel, c'est aux principes abstraits de vérité doctrinale qu'il subordonne les jugements pratiques régulateurs de ses opérations. De là la magnifique efflorescence de son génie, dans toutes ses manifestations d'ordre intellectuel, et aussi, par contre, sa lenteur à s'adapter aux « nouveautés » économiques, qu'il subit plutôt qu'il ne les provoque, ainsi que font les Américains.

Nous sommes au nœud du problème, sur le véritable terrain de la comparaison profonde qui s'impose entre les deux peuples. Toutes autres considérations sont secondaires et s'effacent devant celle-là, qui met en contraste les notes caractéristiques essentielles des deux civilisations, l'une plus matérielle, l'autre plus idéale, en donnant à ces deux mots leur sens juste, maintes fois par nous précisé qui n'a rien du « matérialisme » pré joratif dans le premier, rien non plus du rêve purement subjectif dans le second. Chacune, donc, est supérieure à l'autre à sa façon.

Est-ce à dire que l'une doive un jour l'emporter sur l'autre, l'asservir, l'absorber ? Pas le moins du monde, car toutes les deux sont gravement malades, et, quoique pour des raisons différentes, également condamnées à déchoir, si elles continuent leur marche progressive dans le mauvais chemin où elles sont engagées. Point de vie humaine individuelle normale, point de famille ni de vie sociale qui tienne sans l'armature intellectuelle, morale et religieuse, qui est l'unique sauvegarde possible de l'équilibre entre l'âme et le corps, la raison et l'appétit de jouissance, l'ange et la bête. Cette armature fait défaut à la civilisation américaine ; chez nous, jadis solide, elle craque et s'effondre. Le résultat est le même : identique l'inquiétant pronostic de l'avenir. Là-bas, c'est l'absence, ici c'est l'abus d'idées spéculatives directrices. Là-bas, point de doctrine pour diriger la masse ; ici, esprit public gâté par des systèmes faux. Là-bas, dans les institutions publiques, du naturalisme sans teinte morale ni confessionnelle ; ici, du sectarisme immoral, antireligieux. Et l'on peut se demander lequel, demain, vaudra le mieux, pour la semence du bon grain de la vérité doctrinale et de la morale catholique, de la terre en friche américaine, ou de notre vieux sol européen encombré de la végétation parasite d'erreurs privées et sociales sans nombre.

Non ! La question angoissante de l'heure actuelle n'est pas de se demander : *Qui sera le maître, Europe ou Amérique ?* mais : « Qui va triompher dans le monde, ancien et nouveau, de l'ange ou de la bête, de l'esprit ou de la chair, de Dieu ou de Mammon ? »

Cet aspect du problème n'a pas échappé à la perspicacité de M. Romier. Pourquoi n'y fait-il qu'une allusion timide, voilée, dans les cinq lignes que voici, par où il conclut son étude trop exclusivement économique et qui mériteraient de sa

part le commentaire développé d'un second volume :

« L'avenir appartient à la meilleure *école* et à la meilleure *famille*, capables de fournir, pour l'effort de l'homme en proie aux machines, un objet et une justification autres que le manger ou le boire. » (P. 239).

Nous concluons, nous :

Des deux civilisations, celle-là aura la suprématie, et mènera l'humanité, qui aura la première compris et mis en pratique le principe absolument fondamental de toute sociologie, énoncé dans la sentence de l'Ecriture :

Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam ;
Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam. (Ps. CXXVI).

III. — Avis à nos « savants » amis, professeurs ou amateurs de physique. On nous avait dit déjà que notre bon vieux soleil commence à se fatiguer, et qu'il y a des raisons de penser que, pour ménager quelque repos bien gagné à sa vieillesse, il rationne sans en avoir l'air la quantité de chaleur qu'il a pour fonction de verser sur notre planète. Perspective inquiétante ! Dieu merci, ce n'est pas bien sûr. Avant de « nous en faire » sur ce point-là, on peut en toute tranquillité d'âme attendre que les « métaphysiciens de la physique » commencent par s'accorder entre eux et, au train où vont les hypothèses scientifiques par le temps qui court, on attendra longtemps.

Mais voici une nouveauté « sensationnelle. » La lumière, elle aussi, donne des signes de lassitude. Elle ne refuse pas son service. Mais pourquoi cette vitesse fantastique de 300.000 kilomètres à la seconde ? Ne peut-on vraiment chasser les ténèbres à moins de frais et de fatigue ? Et elle triche sur son programme officiel : elle freine un peu tous les ans. Jusqu'où ira cette fantaisie déplorable de ralentissement, cette course sournoise au ralenti ? Mystère ! En attendant, la vitesse de la lumière est *variable ;* elle diminue.

Or, jusqu'ici c'est, pour tous les savants sans exception, un dogme intangible, que la vitesse de la lumière est invariable. Demandez plutôt ce qu'ils en pensent, à Lorenz et à Einstein, à Langevin et à Painlevé, qui font de cette *constante*, — la vitesse invariable de la lumière, — un élément essentiel de leurs équations dans la théorie de la relativité. Il est à croire qu'ils y regarderont à deux fois, et davantage, avant d'admettre les idées qu'émet M. Gheury de Bray sur la variation décroissante de la lumière, dans le *Bulletin de la Société astronomique* (août 1927).

Avant de les présenter nous-même au lecteur, un peu d'histoire ne sera pas inutile pour éclairer ce sujet... très peu lumineux.

De toute antiquité, et jusqu'au XVII^e siècle de notre ère, on a cru sans l'ombre d'un doute à la vitesse « infinie » de la lumière, c'est-à-dire à son instantanéité, et cela sans doute parce que l'observation grossière des sens est incapable d'apprécier la moindre différence de temps entre le départ d'un point lumineux et son arrivée au terme qu'il éclaire. Erreur étrange pourtant, si l'on réfléchit qu'elle est une pure contradiction. Peu importe la nature exacte de la lumière. C'est un fait courant d'observation et d'évidence universelle, qu'elle se meut dans l'espace, que ce quelque chose que nous appelons lumière part d'un point A pour arriver, après avoir franchi une certaine distance, à un point B. Si la lumière n'est pas *au même instant* en A et B, c'est donc que les deux instants sont séparés par un intervalle de temps fini, dont les parties divisibles correspondent nécessairement aux parties divisibles de l'espace parcouru.

Descartes prétendait démontrer la vitesse infinie de la lumière par cette raison que, si elle était finie, sa composition avec la vitesse de la Terre devrait déterminer, pour nous, un mouvement apparent des étoiles fixes. L'argument péchait par la base ; car les progrès de l'optique astronomique ont permis d'établir la réalité de ce mouvement elliptique minuscule, inconnu au temps de Descartes.

Galilée, au contraire, fut un des premiers à soutenir la thèse de la vitesse finie de la lumière, encore que les moyens, par trop primitifs imaginés par lui pour la prouver, n'aient abouti qu'à des insuccès.

C'est au physicien danois Roemer que revient l'honneur d'avoir le premier établi sur un fondement solide une mesure, d'ailleurs très peu exacte, de la vitesse finie de la lumière, et ce fut chez lui plutôt calcul qu'induction, basée sur une observation directe. Les tables de Cassini donnaient pour les instants d'éclipses périodiques du premier satellite de Jupiter des heures légèrement différentes, d'avance ou de retard, suivant que la Terre est entre le Soleil et Jupiter, ou le Soleil entre la Terre et Jupiter ; et cela parce que la lumière, issue de Jupiter, avait dans le premier cas moins de chemin à parcourir que dans le second. Sur quoi Roemer aboutit, pour la vitesse de la lumière, au chiffre de 48.000 lieues, nécessairement erroné en raison des autres données astronomiques, défectueuses à cette époque, qui entraient dans son calcul.

Dans la suite, le chiffre, sur nouveaux calculs. se précise peu à peu. Delambre trouve 310.000 kil. à la seconde. Avec la parallaxe solaire on arrive à 299.000 kilomètres.

C'est en France, (1839-1862), que furent exécutées les premières observations directes qui ont permis aux physiciens Fizeau et Foucault de déterminer, avec une précision approchée, vraiment scientifique cette fois, la vitesse de la lumière. On peut lire dans tous les traités de physique la narration descriptive de ces expériences historiques. Fizeau trouva 315.000 et Foucault 298.000. Pratiquement, on adopta le chiffre rond : 300.000 kil. par seconde, encore en usage aujourd'hui.

Les chiffres donnés par Fizeau et Foucault n'ont pas été acceptés d'emblée comme définitifs par

tous les physiciens. Les expériences ont été maintes fois reprises depuis, dans des conditions pratiques d'observation de plus en plus parfaites, et l'an dernier encore par un des plus célèbres physiciens du monde entier, Michelson, qui d'ailleurs, sur ce chapitre-là, n'en était pas à son coup d'essai. Les chiffres trouvés par des expérimentateurs de tout premier ordre, avec des méthodes différentes, se rapprochent tellement qu'on peut les considérer comme très voisins de l'exacte réalité objective. On s'en convaincra en jetant un coup d'œil sur le tableau suivant (vitesse par seconde) :

1849	Fizeau	313 300 km.
1849 62	Foucault	298.000 km.
1871	Cornu	300 400 km.
1885	Michelson	299.940 km.
1902	Michelson	299.895 km.
1904	Perrotin	299 880 km.
1924	Michelson	299.802 km.
1926	Michelson	299.796 km.

C'est ici que M. Gheury de Bray intervient. Laissons de côté, dit-il, les deux premiers chiffres dont l'écart considérable prouve manifestement l'existence d'une défectuosité dans la méthode ou dans les calculs. Examinons un peu les six autres, qui ont été établis, eux, dans des conditions scientifiques sérieuses, au double point de vue de l'expérience et de la sagacité très avertie des observateurs.

Tous ces chiffres se tiennent de près, ce qui est une garantie de leur exactitude très approximative. Mais, chose curieuse, ils diminuent à mesure qu'on descend dans la série. Est-ce pure coïncidence de hasard, due au fait d'erreurs régulièrement répétées sept fois de suite dans le même sens ? M. G. de B. ne le pense pas, et il a personnellement une raison vraiment impressionnante de voir là une loi de décroissance révélée par la diminution progressive des chiffres. Déjà en 1924 il avait fait part au monde savant de ses idées sur la vitesse variable de la lumière. Sur le chiffre donné alors par Michelson — 299.802 — il prédit, l'année suivante, que l'expérience qui devait être tentée par le même physicien en 1926 aboutirait approximativement à la vitesse diminuée de 299.792. En fait Michelson trouva 299.796. La prophétie se trouvait à très peu de chose près réalisée.

Voici au surplus, à l'usage des initiés de la géométrie, une comfirmation graphique de la thèse. Si l'on porte en abscisses les années, et en ordonnées les différents chiffres de vitesse, on constate que les points de rencontre, les derniers surtout, sont sur une ligne droite, laquelle n'est pas horizontale mais oblique, d'où il faut conclure que la vitesse diminue progressivement d'année en année.

De cet ensemble de faits et de réflexions M. G. de B., en savant prudent, se garde de déduire autre chose que la décroissance continue de la vitesse de la lumière, sans rien affirmer de catégorique quant à la quantité et à la constance de cette diminution. Ce sont là questions très délicates que l'avenir seul permettra peut-être de résoudre. A titre de simple approximation provisoire, il estime à 4 kil. par seconde et par an le chiffre probable de cette perte de vitesse, d'où il suit qu'en 1930 on devrait trouver 299.780 ks. C'est à voir.

Une incertitude plus grande encore plane sur le second point : la perte de vitesse est-elle *constante*, régulièrement de 4 kil., par exemple, ou *variable* elle-même, ce qui dans le graphique ci-dessus conduirait à une parabole au lieu d'une ligne droite ?

Mystère profond, enfin, la ou les causes de cette déperdition de vitesse ! Sont-elles transitoires ou permanentes, susceptibles de disparaître ou d'agir dans le sens contraire de l'accélération, en des périodes successives « de haut et de bas » qui constitueraient un régime moyen sur lequel nous pourrions greffer l'espérance de voir la lumière remplir quand même indéfiniment son office ici-bas, au lieu de la mort certaine qui l'attend, avec la nôtre comme conséquence, si elle souffre d'un mal intérieur, ou extérieur, qui, de façon infinitésimale mais continue, diminue ses forces et l'achemine au repos final de l'inertie ?

Et puis, il n'est question en tout ceci que de la lumière-type, de la lumière astronomique, solaire, lunaire, stellaire. Nombreuses sont pourtant, dans notre milieu terrestre, les lumières différentes que la nature met à notre disposition. Celles-là ont-elles aussi des vitesses variables, et leur coefficient de variation ne change-t-il point lui-même avec la diversité des sources d'où elles émanent ?

Enigmes sur toute la ligne, qui nous vaudront encore sans doute demain de belles théories toutes neuves, tout aussi solides que celles d'hier et d'aujourd'hui qu'elles auront renversées.

Notons, toutefois, que, malgré des vraisemblances assez suggestives, la thèse de M. Gheury de Bray n'est encore qu'une hypothèse, qu'on n'est pas du tout tenu de prendre bien au sérieux, encore moins au tragique. Seul l'avenir avec des mesurations réparties sur un bon nombre d'années pourrait lui donner la consécration expérimentale certaine qui lui manque actuellement, avec le maigre bagage des cinq ou six chiffres sur lesquels elle s'appuie. On en parle néanmoins dans le monde savant. C'est en tout cas une curiosité de haute portée, qu'il nous a paru utile de signaler à ceux de nos lecteurs que ce genre de « nouveautés » intéresse. Si elle devait un jour passer à l'état de certitude ce serait, évidemment, un gros bouleversement des actuelles théories de la physique et surtout de la physique mathématique à la manière d'Einstein.

Mais, rassurons-nous. A raison d'une perte annuelle de 4 kil. sur 300.000, notre monde a encore une jolie marge de vie tranquille devant lui : et si, comme c'est admis aujourd'hui, la lumière est pesante (son poids étant fonction de sa vitesse), de longs siècles passeront avant que manque à l'ap-

pel une fraction notable des quelques 60 tonnes de lumière que, bon mal an, le soleil déverse sur notre globe terrestre.

IV. — Les *Missions catholiques* (2 déc. 1927) donnent le relevé de tous les évêques et prêtres missionnaires *français*, morts au cours de l'année 1926. La liste comprend 5 évêques et 80 prêtres :

Evêques :

Mgr Reynaud (Lazariste), né en 1854, du diocèse de Lyon : missionnaire au Ningpo, 1879 ; Vicaire apostolique en 1884.

Mgr Combaz (Missions étrangères), né en 1856, du diocèse de Chambéry : missionnaire à Nagasaki, 1880 ; évêque en 1912.

Mgr Clerc (St-François de Sales d'Annecy), né en 1847, du diocèse d'Annecy : missionnaire à Vizagapatam, 1881 ; évêque de ce diocèse en 1891.

Mgr Coupé (Sacré-Cœur d'Issoudun), né 1850, du diocèse de Blois : missionnaire en Papouasie 1886 ; Vic. apost. de la Nouvelle Poméranie, 1889-1923.

Mgr Devred (Missions Etrangères), né en 1877, du diocèse de Cambrai : missionnaire à Séoul, 1899 ; coadjuteur de Mgr Mutel, év. de Séoul, 1920.

Prêtres :

a) Par ordre alphabétique des diocèses auxquels ils appartenaient :

Albi, 3. — Angers, 3. — Arras, 3. — Avignon, 1. — Bayeux, 1. — Bayonne, 2. — Besançon, 2. — Cambrai, 2. — Chambéry, 1. — Clermont, 4. — Coutances, 3. — Grenoble, 1. — Laval, 2. — Le Mans, 1. — Le Puy, 3. — Lille, 2. — Lyon, 3. — Mende, 1. — Metz, 1. — Moulins, 1. — Nancy, 2. — Nantes, 4. — Nevers, 1. — Orléans, 1. — Paris, 1. — Poitiers, 1. — Quimper, 2. — Rennes, 2. — Rodez, 4. — Rouen, 1. — Saint-Claude, 1. — Saint-Brieuc, 2. — Soissons, 1. — Strasbourg, 9. — Tarbes, 2. — Tarentaise, 1. — Valence, 1. — Vannes, 1. — Verdun, 1. — Viviers, 2.

b) Par ordre de Congrégations :

Missions Etrangères (Paris), 19. — Jésuites, 12. — C. du Saint-Esprit, 12. — Pères Blancs, 8. — Oblats de M. I., 6. — Maristes, 6. — Missions Africaines (Lyon), 5. — Lazaristes, 3. — Assomptionnistes, 3. — Picpuciens, 3. — Franciscains, 1. — S. C. de Saint-Quentin, 1. — Missionnaires de La Salette, 1.

A signaler, en tête de ce nécrologe, les deux doyens : le *doyen de mission*, R. P. Christophe Tissier, O. M. I., de Nancy, (1839-1926) ; 63 ans de mission au Mackensie-Alberta ; — et le *doyen d'âge* (1836-1926), R. P. Hilaire Lenoir, O. M. I., de Saint-Claude, 50 ans de mission au Bechuanaland.

V. — Nos lecteurs, philosophes ou curieux de psychologie expérimentale, nous sauront gré de leur signaler un cas très intéressant d'*eidétisme*, observé au laboratoire de psychologie de l'Institut catholique de Paris, et raconté par l'expérimentateur lui-même, M. Dwelshauvers, dans les *Etudes* (5 nov. 1927).

Eidétisme est un mot nouveau, qu'on a dû inventer pour désigner un phénomène inconnu, inobservé au moins jusqu'à présent. Ce mot vient du grec *eidos*, image, et se rapporte à la propriété qu'ont certains sujets de voir après coup sur un écran — de *projeter* sur un écran — telle image visuelle perçue normalement par eux auparavant. Cette image ainsi reproduite sur un écran, d'une manière que l'expérience démontre parfaitement objective, s'appelle *image eidétique*.

Cette appellation spécifique a sa raison d'être, car l'image eidétique n'est ni 1° l'image *rémanente* qui persiste quelques instants après une vive impression rétinienne plus ou moins prolongée ; ni 2° l'image *complémentaire* qui, après la perception d'une couleur, fait surgir subitement dans notre appareil visuel, et pour un instant, la couleur complémentaire ; ni 3° l'image-souvenir ou image *mnémonique* qui se reproduit couramment dans notre mémoire imaginative, tantôt plus et tantôt moins vive que l'original, toujours floue, déformée, fuyante et mobile, jamais avec la fixité des caractéristiques vraies de la réalité objective ; ni enfin 4° avec l'image *volontaire* qui est le produit d'un travail attentif et voulu.

Contrairement à toutes ces notes, l'image eidétique, reproduction fidèle de la perception originale, est projetée sur un écran : c'est *là* qu'on la voit, tout comme si l'image primitive dont elle est le décalque était là dans sa réalité objective. La reproduction est parfaite, on dirait photographique ; automatique aussi en ce sens que, si la volonté intervient pour déclencher le phénomène sur réquisition de l'expérimentateur, c'est tout son rôle, elle n'entre pour rien dans la construction de l'image qui se reproduit spontanément en unique fonction de la sensation primitive.

Jusqu'à présent l'eidétisme avait été peu et mal observé. A part l'étude qu'a pu en faire récemment le professeur Jaensch à Marbourg, et celle beaucoup plus précise que présente aujourd'hui M. Dwelshauvers dans les *Etudes*, la littérature psychologique sur ce point-là laisse tout à désirer.

Il semble dès maintenant établi que le phénomène est rare, surtout chez les adultes au-dessus de 14 ans ; plus rare dans le sexe masculin que dans l'autre. Est-il morbide, ou simplement anormal ? On ne sait. Est-il endémique ? Le Dr Jaensch le donne à supposer, puisqu'il l'a constaté à Marbourg dans la proportion de 40 % des enfants examinés, sans qu'on ait pu en trouver trace ailleurs dans le sud de l'Allemagne, ni dans les écoles de Paris.

C'est par un heureux hasard que M. D. a rencontré, parmi les assidus de son cours, dans une jeune étudiante argentine, un « sujet » exceptionnellement favorable. Voici quelques-unes de ses expériences caractéristiques et, semble-t-il, assez concluantes quant à l'*objectivation* (sit venia verbo !) rigoureusement décalquée, qui est la note propre de l'eidétisme.

1° On présente au sujet M. une carte postale illustrée. Il la regarde, simplement, sans attention

ni contention particulière, pendant le temps qu'il lui plaît, environ 50 à 60 secondes. On retire la carte et l'on attend quelques minutes, pour éviter toute image rémanente ou complémentaire. Après quoi l'on met sur la table où était la carte, un écran (une feuille de papier blanc, un carton teinté gris-mauve, etc.). Le sujet alors y voit la carte postale absente, avec une netteté parfaite et une précision de détails qu'il emprunte certainement, non au « souvenir » d'une perception primitive consciente (car ces détails lui avaient échappé dans la vision brève et globale d'ensemble), mais à l'impression optique inconsciente, qui reproduit, telle une photographie, tous les menus détails de l'image. C'est ainsi, par exemple, que, sur l'image eidétique de la rue Saint-Vincent de St-Malo, en perspective fortement ascendante et fuyante, comme l'on sait, M., questionnée, décrit très exactement les portes, les fenêtres, les enseignes de magasins, etc. Même résultat, même exactitude avec des cartes postales coloriées, des images d'Epinal : les couleurs sont reproduites avec beaucoup d'intensité.

2° A l'endroit où M. projette son image eidétique, on place une carte postale différente : le sujet les voit toutes les deux à la fois, l'eidétique étant sur un plan légèrement supérieur à l'autre. Et si la carte est précisément celle qui a servi d'original à l'image eidétique, M. les voit dans les mêmes conditions toutes les deux avec une intensité égale, les regarde alternativement, les compare.

3° *Dix-sept jours après*, sans nouvelle vision directe de la carte postale ci-dessus, le sujet la revoit encore dans son image eidétique, dans les mêmes conditions d'exactitude. On ne dira pas qu'il y a là un fait d'image rémanente, ou alors il faudra donner une nouvelle théorie de la rémanence optique.

3° On demande au sujet s'il peut projeter sur l'écran l'image, par exemple, d'un des professeurs dont il suit les cours. Il déclare se faire très bien cette représentation (tout interne, imaginative), mais impossible d'obtenir une image eidétique.

4° Il arrive que M. ne voit pas dans l'image eidétique certains détails de l'original (qui sans doute n'ont pas impressionné sa rétine).

5° Si l'on prie M. de fixer au crayon quelques traits essentiels de l'image eidétique, la reproduction de l'original est fidèle, mais de dimensions doubles.

6° De plus en plus curieux ! Quand M. compare l'original avec son image eidétique, elle voit fort bien certaines inexactitudes de celle-ci ; mais, si elle essaie de la corriger, impossible ! *L'image eidétique résiste* et reste telle quelle.

7° Un groupe (la descente de Croix), entouré à l'arrière plan de feuillages et de rochers, se détache sur le fond blanc général d'un mur. L'image eidétique le reproduit, mais sans le mur, qui a disparu, et à la place duquel le feuillage s'est étendu.

8° Jusqu'ici on n'a utilisé que des images format carte postale. On présente au sujet le programme en couleurs du *S. François d'Assise* de Ghéon, (25cm×18.5). L'image eidétique se produit avec toutes les couleurs et les détails de l'original. Une erreur : le compagnon de S. François est pris pour une religieuse. Même résultat avec d'autres images de dimensions variées. Le phénomène est donc indépendant de la grandeur de l'image présentée.

Nous laissons de côté d'autres expériences analogues tout aussi décisives en faveur de la seule conclusion que le prudent expérimentateur veuille formuler : l'image eidétique n'est pas une illusion, mais une réalité. Ce n'est pas non plus l'hallucination morbide, à répétition et continuité automatiques, obsédantes, de la fièvre, du rêve, du délire, bien connues des cliniciens de la pathologie nerveuse. C'est un phénomène *sui generis*, qu'il est pour le moment impossible de « classer » exactement faute d'observations suffisantes.

Comment se fait-il, peut-on se demander, que les sujets qui ont l'image eidétique ne le savent pas et qu'ils ne se servent pas d'une ressource aussi précieuse ? J'ai interrogé M. à ce propos. Elle n'avait pas connaissance de cette particularité. Cependant, elle avait été un jour frappée de ce fait qu'un tableau regardé pendant un certain temps dans un musée était resté dans sa mémoire avec ses couleurs et ses formes, en un mot de manière plus exacte que cela n'a lieu en général.

Voici l'explication de l'ignorance dans laquelle restent les sujets. L'image eidétique ne se produit que dans certaines conditions. Nous avons vu que M. n'avait pas l'image eidétique de personnes bien connues et revues souvent. Cette image ne semble se former que pour des formes et des couleurs bien définies ; de plus, c'est surtout dans le *mécanisme de l'attention* que résident ses conditions essentielles : il faut que le sujet regarde *pendant un temps suffisant* l'image à reproduire, et cela en toute tranquillité, sans causes de distraction. Ensuite, il faut que cette attention ne soit pas active, ne cherche pas à retenir, mais laisse se former l'image : une intervention volontaire paraît plutôt nuisible. C'est tout ce que j'ai pu dégager de mes observations. Pour le phénomène lui-même, nous avons vu combien il est net, typique, et distinct de tout autre genre de reproduction d'image. *(Etudes*, art. cité, p. 341).

Nous ne pouvons qu'imiter la « scientifique » réserve de l'expérimentateur et, comme lui, attendre que des faits nouveaux viennent, en éclairant ce curieux phénomène, préparer quelque tentative sérieuse d'explication.

Deux points, semble-t-il, devront, à ce propos, attirer particulièrement l'attention des psychologues : 1° la réception passive de l'image primitive dans l'appareil visuel et dans l'imagination sensitive (la *phantasia* des scolastiques) ; 2° la projection au dehors de l'image ainsi absorbée et conservée dans le sujet « sentant. » Il s'en faut que nous ayons à l'heure actuelle des solutions satisfaisantes de ces deux problèmes, pourtant bien connus des professionnels de la psycho-physique.

Le phénomène de l'eidétisme aidera peut-être à mieux préciser la fonction « photographique, » purement passive, en soi extra-volontaire, de la

réception sensorielle, puisque l'image eidétique reproduit des détails que l'attention consciente n'avait pas aperçus : telle l'exactitude d'une plaque de photo par rapport au flou d'une impression visuelle d'ensemble.

Peut-on espérer que l'eidétisme dissipera quelques-unes des ombres épaisses qui entourent le mystère beaucoup plus profond du second problème, du phénomène de l'*objectivation* d'une image subjective, qui, en fin de compte, malgré sa portée virtuelle au dehors, reste toujours, en soi, une pure réalité subjective, une affection, un état du sujet « imaginant ? » Quelles lois psycho-physiologiques régissent le fait de l'illusion hallucinatoire, en général ? Et, en particulier, dans quelle mesure le phénomène eidétique peut-il, dans cet ordre d'idées, trouver son explication ? Et si, enfin, quoique non morbide, il est anormal, à quelle modification organique faut-il le rapporter ? Autant de questions obscures sur lesquelles une théorie de l'eidétisme pourrait utilement projeter son rayon de lumière.

Dans l'intérêt d'une cause philosophiquement si intéressante, nous invitons ceux de nos lecteurs dont l'attention aurait été attirée, autour d'eux, sur cet étrange phénomène, à transmettre les renseignements dont ils disposent au *laboratoire de psychologie* de l'*Institut catholique* (Paris, 74, rue de Vaugirard). Leurs communications seront accueillies avec vive reconnaissance.

LITURGIE

Q. — 1° Voulant dire une messe votive de la Sainte Trinité un jour où mon *Ordo* marque : *De S. Maria in Sabbato*, et donc avec 2e *or. Spiritus Sancti*, 3e Ecclesiæ *vel pro Papa*, je prends : 2e *or. S. Mariæ*, 3e Ecclesiæ *vel pro Papa*. — Y a-t-il quelque chose à redire à cette solution du problème causé ici par le principe : « Non bis de eodem » (Ste Trinité, St-Esprit) ?

2° Comment résoudre des cas comme celui-ci, qui nous est arrivé l'an dernier ?

L'évêque avait prescrit pour toute l'année l'oraison de la messe *pro remissione peccatorum*. Or, le mercredi des Quatre-Temps de Carême, il y avait identité de formule entre la secrète de la messe du jour et la secrète prescrite par l'évêque. J'ai simplement omis ce jour-là toute oraison commandée.

3° Le nouveau Rituel, tit. IV, ch. II, n. 10, dit que le diacre donnant la sainte communion en dehors de la messe, observe le rite « superius descriptus. » — Or, dans le n. 9, on vient d'indiquer la bénédiction par laquelle finit cette cérémonie. Il semble donc évident d'après cela que le diacre peut donner cette bénédiction, d'autant plus que, dans le même n. 10, sans rien marquer de spécial pour le diacre, on continue en indiquant quelle bénédiction est donnée par l'évêque en ce cas. On me dit pourtant que le diacre n'a pas le droit de donner une telle bénédiction. En vertu de quoi le lui défendre ?

R. — Ad I. La solution adoptée par notre consultant ne saurait être admise.

A la messe votive de la Ste Trinité célébrée un samedi où l'on fait l'office sabbatin de la Ste Vierge, la troisième oraison doit, s'il n'y a pas à commémorer quelque simple occurrent, être celle du St-Esprit. Il ne peut plus y avoir aucun doute à cet égard, depuis la décision rendue, sur la demande de l'évêque de Linz, par la S. C. des Rites, le 6 février 1892 (n. 3764, ad 12) : « Anne in missa votiva Ssmæ Trinitatis infra aliquam octavam B. M. V. tertia oratio dicenda sit de Spiritu Sancto ? » — R. « *Affirmative.* »

De fait, ladite messe votive n'est point spécialement célébrée en l'honneur de la troisième personne de la Ste Trinité. Il n'y a donc pas plus d'identité d'objet entre l'oraison propre à cette messe et celle du St-Esprit que l'on n'en trouva jadis v. g. entre l'oraison de l'office votif *ad libitum* — maintenant supprimé — des saints apôtres et l'oraison du suffrage des SS. Pierre et Paul que l'on devait réciter dans ce même office. (Cf. S. R. C., 24 nov. 1883, n. 3597, ad 7).

Ad II. Si, au lieu des oraisons de la messe *pro remissione peccatorum*, l'Ordinaire eût prescrit celles qui figurent sous le même titre au n. 22 des *Orationes diversæ* du Missel, il n'y aurait eu aucune difficulté. Parmi ces dernières oraisons, la secrète doit être tenue pour différente de la secrète du mercredi des Quatre-Temps de Carême. En effet, pour que deux oraisons soient censées n'être pas la même, il suffit que des deux parties principales qui en composent le corps proprement dit, l'une au moins n'y soit pas conçue en des termes vraiment identiques [1]. Or, il est bien certain que, si, dans les deux secrètes dont nous parlons, la première partie présente ici ou là quelque expression semblable, du moins la demande formulée n'est pas la même : *ut et delicta nostra miseratus absolvas* (secrète du mercredi des Quatre-Temps de Carême) ; — *...sit tibi munus acceptum : et tam viventibus quam defunctis prosit ad salutem* (secrète n. 22 *pro remissione peccatorum)*.

Etant donné que l'oraison commandée par l'Ordinaire était celle de la messe même *pro remissione peccatorum*, il fallait, pour éviter la répétition qui menaçait de se produire le mercredi des Quatre-Temps de Carême, non pas omettre, ce jour-là, l'oraison commandée, mais en remplacer la secrète par celle des *Orationes diversæ*, n. 22 [2].

Ad III. La rubrique du Rituel (tit. IV, c. II, n. 10) alléguée par notre consultant : « Ritus superius descriptus servandus est *etiam a diacono* sacram communionem ministrante » implique sans aucun doute, pour le diacre, la faculté et même l'obligation de bénir publiquement de la main, et en employant la formule usuelle, ceux des fidèles que, pour une raison grave et avec la permission de l'Ordinaire ou du curé, il vient de communier à l'église en dehors de la messe.

De vrai, cette rubrique ne fait aucune exception pour tel ou tel détail du rite de la distribu-

[1] Cf. de Herdt, Brehm, etc.
[2] Cf. Hægy, *Manuel de Liturgie, etc.*, 13e édit., t. I, p. 232.